

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/008

DEPARTEMENT  
YONNE

DE LA COMMUNE DE CHAMPLOST -----

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de suffrages exprimés
12	8	10
Date de la convocation		
27 février 2024		
Date d'affichage		
Objet : Attribution subventions extérieures 2024		

Séance du 07 mars 2024

L'an Deux mil vingt quatre

Et le 07 mars

À 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. QUÉRET Jean-Louis Maire, -----

**Présents :** QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoints), CHICON Pierre, LEMEITER Nathalie, PRÉVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

**Absents ayant donné pouvoir :**

BÉGLIA Gérard donne pouvoir à SEILLIÉBERT Christophe  
COMPÉRAT Jean-Raymond donne pouvoir à CHICON Pierre

**Absents non excusés :** MAIO Max, MUGUET Anne-Magali

**Secrétaire de séance :** SEILLIÉBERT Christophe

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 7 demandes de subventions d'associations, extérieures à la commune ont été reçues en Mairie, à savoir : Collège Philippe Cousteau, JPA, MFR Toucy, AFSEP, AFM THELETHON, UNA Seignelay – Brienon – Bonnard – Bassou, Les restaurants du cœur

Il convient donc de délibérer pour attribuer ou non une subvention aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à,

**9 CONTRE et 1 ABSTENTION :**

- **N'ATTRIBUE PAS** de subvention aux associations extérieures suivantes :
  - Les restaurants du cœur, AFM THELETHON, AFSEP, JPA

**9 POUR et 1 ABSTENTION :**

- **ATTRIBUE** une subvention à :
  - MFR Toucy 70€
  - Collège Philippe Cousteau – Brienon 350€

**8 POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION :**

- **ATTRIBUE** une subvention à :
  - UNA Seignelay – Brienon – Bonnard – Bassou 350€

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
Jean-Louis QUÉRET

